

Réponses CGT Pénitentiaire À M. Philippe GALLI

M. Philippe GALLI, ancien directeur de l'administration pénitentiaire, a écrit une contribution dans le journal Le Monde du 29 juin 2017. Après le Ministre, c'est décidément une lubie testamentaire étonnante qui frappe ce ministère. Jean Jacques URVOAS avait cependant pour lui la légitimité d'avoir engagé des réformes importantes, au-delà de ce que nous en pensons.

M. Philippe GALLI, éphémère DAP, n'aura quant à lui eu ni le temps de travailler, ni d'esquisser la moindre ambition pour l'administration pénitentiaire. Cela laisse pantois et perplexe. Lorsqu'il était en fonction, pourquoi ne nous a-t-il pas fait profiter de ses idées pour notre institution et ses personnels ?

C'est visiblement un homme aigri qui tout au long d'une contribution sans relief, ne déroule aucune proposition nouvelle ni susceptible de changer les choses.

La partie sur les personnels et sur les syndicats est ambiguë et mérite réponse. La charge de l'ancien DAP est rude, à tel point qu'il est légitime de s'interroger si M. GALLI ne s'en prend pas indirectement au précédent Ministre, par un jeu de billard à trois bandes, coupable d'avoir abandonné la Pénitentiaire aux syndicats qui la dirigeraient. Cela le mène au grotesque, à l'inexactitude et à la caricature concernant les personnels et leurs organisations, morceaux choisis :

- « *Le salaire de base d'un élève est de 1400 euros net primes incluses. Niveau de salaire convenable, entre 1 800 et 2 400 EUR net par mois pour un jeune surveillant (heures supplémentaires incluses)* » Sauf que, pour avoir 1800 euros, un « jeune » surveillant devra effectuer environ 35 heures supplémentaires mensuelles lui laissant 6 repos hebdomadaires mensuels. Pareillement, un agent avec 17 ans de service à son actif effectuera encore 35 heures supplémentaires pour avoisiner tout juste les 2400 euros net. Tout ceci est par ailleurs en contradiction totale avec la partie *relative au cycle de travail convenable qui laisserait du temps pour soi !*
- « *La violence des tracts, les interventions décousues à tous niveaux, souvent blessantes, voire insultantes, pour les cadres, ne peuvent légitimer de fait une absence de réflexion sur le fond des sujets et le refus de vouloir établir un consensus minimal entre hauts responsables syndicaux et cadres dirigeants* ». M. GALLI oublie un peu vite les différents accords signés avec les Ministres dont le relevé de conclusions de décembre 2015 avec Mme TAUBIRA, repris à son compte par M. URVOAS, qui déboucha au séminaire de juillet 2016 où toute une série de points consensuels virent le jour : Sur la formation, les métiers et leurs évolutions, les nouvelles missions, l'emploi, le dialogue social. Il n'est tout de même pas de la responsabilité syndicale si M. GALLI, à peine aux manettes, nous engluait sur les uniques points relatifs aux nouvelles missions puis aux textes successifs concernant le renseignement et la lutte contre la radicalisation.

Si lutte des classes il y a dans cette institution, comme l'eut dit jadis Warren BUFFET, il y a belle lurette que le rapport de force est défavorable aux personnels pénitentiaires.

En fait, ce que ne digère toujours pas M. GALLI, c'est que pour une fois dans ce ministère, la DAP ne dirigeait pas l'administration pénitentiaire. C'était le ministre le patron, via son cabinet. C'était nouveau et intéressant. Quoi de plus normal que le politique dirige ? D'où le règlement de compte sur les droits syndicaux, ce qui la aussi est tromperie puisqu'une série de négociation est ouverte.

« En conclusion, la question des moyens matériels et budgétaires n'est ni un obstacle ni une excuse. Au contraire, un meilleur usage peut dégager les moyens nécessaires. L'enjeu premier, pour le nouveau Garde des Sceaux, c'est la ressource humaine ».

La CGT Pénitentiaire ira droit à la conclusion, le reste du texte qui touche à la responsabilité des juges, la segmentation, les alternatives, la sécurité, etc, étant dans la conclusion du DAP. L'enjeu premier du nouveau Garde des Sceaux, pour M. GALLI, c'est la ressource.

Oui, mais....

Certes, au regard des perspectives de départ à la retraite, des projections d'ouverture d'établissements, du renforcement des effectifs de détention, des nouvelles missions en lien avec les extractions judiciaires, etc, il faudra des moyens humains et financiers.

La CGT Pénitentiaire met cependant en garde contre le dogme des ressources humaines. Ne nous laissons pas entraîner dans une course à l'échalote perdue d'avance. Nous n'aurons de cesse de courir après l'emploi et les moyens qui n'auront comme but que de rattraper la courbe exponentielle du nombre des détenus ! Bataille éculée et perdue d'avance.

L'enjeu premier de ce gouvernement et de la nouvelle Ministre reste dans une politique pénale nouvelle qui sera menée, sans laquelle les problèmes perdureront et l'absentéisme continuera car, M. GALLI devrait le savoir, les personnels ne sont pas « pire qu'ailleurs », ils n'en peuvent plus des risques qui découlent de la pression de la densité carcérale. Œuvrer au quotidien en détention, c'est jouer sa santé physique et mentale au quotidien.

De mois en mois, la situation des prisons est alarmante et s'aggrave : Surpopulation carcérale, établissements saturés, crises graves (prises d'otage, agressions, etc.), détenus par milliers hébergés à même le sol.

Parallèlement, nous assistons à une poursuite de la baisse du nombre de personnes écrouées en aménagement de peine : Semi-liberté, PSE, placement extérieur et des libérations sous contrainte par type d'aménagement.

Ce phénomène n'est pas conjoncturel mais croît inexorablement. Il est à croiser avec une hausse continue du nombre de prévenus depuis 2016 et plus globalement, depuis novembre 2015 (Lié aux terribles événements du Bataclan).

Il y a également une hausse des condamnés due essentiellement à l'allongement de la durée de la détention, ancrée à un recours plus important à l'incarcération pour des condamnés à des courtes et moyennes peines de moins de trois ans.

Dans ces conditions de travail, tout devient très tendu en prison. Chaque mission quotidienne est complexe à mettre en œuvre que ce soit en matière de gestion simple de la détention, de sécurité ou de prévention des risques. Mais également, toute situation de surpopulation entraîne tôt ou tard des phénomènes difficiles à contenir : les cellules surchargées engendrent de la promiscuité, développant ainsi un manque d'hygiène et d'insalubrité et, les tensions entre détenus mais également avec les personnels se multiplient, etc.

Rappelons aussi que 30 % des détenus présentent des pathologies psychiatriques et psychologiques (Schizophrénies, bipolaires, psychotiques) complexes, dangereuses à gérer et dévorantes en temps de travail au détriment de missions essentielles.

Face à cette poussée carcérale, tous les feux sont au rouge : il devient urgent que la politique pénale évolue et fasse place à un réel projet de lutte contre les récidives et de réinsertion des personnes détenues.

Sans vouloir « vider les prisons », il y a un premier axe à tenir en direction des courtes peines : au 1^{er} janvier 2015, 36% des personnes écrouées condamnées exécutaient une peine de moins d'un an, cette proportion s'établissant à 65 % en y ajoutant les personnes exécutant une peine inférieure à trois ans. Nous sommes loin du quantum de peine prévisible pour les individus qui font la « Une » et qui pourtant, occupent toute la sphère publique et modèlent l'ensemble de la politique pénale « à leur image ».

Si bien évidemment, les questions de sécurité sont prégnantes pour nos concitoyens, la CGT Pénitentiaire pense qu'il faut avoir le courage de poser publiquement la question des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine pour les peines les plus courtes.

S'il ne s'agit pas de « mettre tout le monde dehors », il faut œuvrer pour retirer le caractère criminogène à la prison, donc lutter contre les récidives et permettre de baisser le niveau des détentions. Ce qui accroîtra la capacité de nos collègues à exercer mieux leurs missions de service public en direction des détenus qui posent le « plus de problèmes ».

Et pourtant, rien ne change. On assiste en réalité à une réforme perpétuelle et usante qui n'aboutit jamais et occulte volontairement les problèmes de fond, au profit d'un affichage contestable derrière lequel il faut sans cesse courir, et qui ne repose sur aucune réelle évaluation de l'existant et des besoins futurs. Les gestes professionnels des personnels sont sans cesse remis en cause, rendant illisibles le sens de leur intervention, tant pour eux-mêmes que pour la population pénale.

Dans un tel climat, les réformes imposées sans préparation ne peuvent qu'être rejetés par des professionnels dont la connaissance du terrain et les besoins réels pour faire face à la complexification des missions sont au mieux ignorés, au pire méprisés. La loi pénitentiaire et les différentes réformes qui se sont succédées n'auront permis aucune avancée significative pour les professionnels, la moindre révision de la place du surveillant en détention, la moindre ambition pour des SPIP qui restent des « variables d'ajustement », sont ignorées au profit de la « sécurité sécuritaire ».

Pire, les réformes sont rejetées par les professionnels qu'elles placent dans des situations de grande fragilité et d'insécurité professionnelle par le flou qu'elles engendrent sur les missions, et le manque criant de moyens pour les appliquer.

L'emballlement du système répressif français, l'asphyxie du service public, les dérives bureaucratiques, l'incohérente politique qui vise à conférer des droits sans mettre les moyens en face, ne sont pas dignes du système judiciaire français. Nos métiers, nos missions, ne sont compris que d'une manière de plus en plus restrictive : sécurité et prévention de la récidive. Prisonnière des logiques répressives et économiques, l'administration pénitentiaire n'apporte aucune réflexion constructive sur les pratiques des professionnels.

Face à ces dérives dangereuses, la CGT Pénitentiaire continue de penser que la lutte contre la délinquance passe d'abord par une action sur ses causes, qui ne peuvent se réduire à la seule responsabilité individuelle, encore moins à la seule personnalité des condamnés qui ne doit pas devenir l'instrument de mesure de l'échelle des peines.

De la référence qu'il est, l'emprisonnement doit réellement devenir l'exception. Il faut rejeter les solutions qui excluent encore davantage, au profit d'une politique promouvant la probation. L'aménagement des courtes peines et le prononcé de peines alternatives doivent donc devenir la règle.

Pourtant, les différentes lois et réformes entreprises depuis ces dernières années révèlent une absence de volonté politique réelle d'axer le sens de la peine sur la voie de la réinsertion sociale des personnes condamnées, autour de laquelle doivent travailler ensemble toutes les catégories de personnels pénitentiaires.

Enfin, la CGT Pénitentiaire savoure au second degré le trait d'humour de M. GALLI qui après avoir écrit tout le bien qu'il pense des personnels pénitentiaires, appelle à la rescousse Clémenceau pour nous clamer son amitié.

La CGT citera quant à elle Victor HUGO :

« Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison ».

Montreuil, le 4 juillet 2017

Fax : 01.55.82.89.68 E-Mail : ugsp@cgt.fr Site internet : www.ugsp-cgt.org